**Prix Edouard Saouma**

 **FORMULAIRE DE NOMINATION 2018-2019**

**Veuillez noter**: le texte de la nomination détaillée doit contenir toutes les précisions nécessaires et fournir des informations concrètes et factuelles.

Pour consulter les critères d'éligibilité et de sélection [cliquez ici](#SAOUMA)

**Nom du département qui présente la candidature:**

**Nom du fonctionnaire qui présente la candidature:**

**Nom du fonctionnaire du service technique de la FAO responsable du projet du Programme de coopération technique (PCT):**

**Nom du responsable du budget du projet PCT, de la FAO:**

**Nom du Représentant de la FAO:**

**Nom, adresse, téléphone/fax et acronyme de l’institut dont la candidature est proposée :**

**Nom du responsable de l’institut dont la candidature est proposée**:

**Résumé Exécutif**

 **Nomination détaillée**

**I. Données de base du projet PCT**

**Titre et code du projet:**

**Date de présentation de la requête du Gouvernement à la FAO:**

**Date d’approbation du projet:**

**Date de démarrage (EOD) et date d’achèvement (NTE) des activités du projet:**

**Budget initial (contribution FAO), tel qu’indiqué dans le document de projet approuvé:**

**Budget final (contribution FAO), incluant les révisions budgétaires**:

*NOTE: l’information ci-dessus devra être revue par le responsable du budget du projet de la FAO afin de s’assurer que les données soient mises à jour et en ligne avec FPMIS.*

**Objectifs, tels que présentés dans le document approuvé:**

**Effets/produits planifiés, tels que présentés dans le document approuvé (Le Tableau 1 devra également être complété):**

**Effets/produits obtenus (Le Tableau 1 devra également être complété):**

**Institutions et partenaires ayant pris part à l’exécution du projet (prière de fournir une liste de toutes les institutions/instituts, mis à part celui nommé, qui ont contribués à la mise en œuvre du projet):**

**II. Informations générales concernant l’institut national ou régional dont la candidature est proposée (objectif, ressources humaines/personnel, budget/financement, forces et faiblesses etc.)**

**III. Justification relative à la candidature de l’institut au Prix Edouard Saouma**

* **Eléments concrets/facteurs sur la base desquels vous considérez que l’institut proposé a exécuté le projet du PCT de façon particulièrement efficace** (e.g.allocation de personnel supplémentaire de contrepartie pour la mise en œuvre du projet; capacités exceptionnelles d’absorption malgré des limitations de personnel; recrutement de personnel additionnel; supports logistique et technique exceptionnels; allocation de ressources supplémentaires; organisation d’activités complémentaires; facilitation/mise en place de mécanismes de collaboration interinstitutionnels; promotion de nouvelles collaborations/alliances; adoption/promotion d’approches techniques et/ou méthodologiques innovatrices; adoption/promotion d’approches innovatrices de mise en œuvre du projet; rôles de coordination et suivi exceptionnels, etc.).
* **Mesures concrètes de suivi et ressources mises en oeuvre/allouées par l’institut proposé et de quelle manière celles-ci ont contribué au succès du projet, y compris à la durabilité de ses résultats (Le Tableau 1 devra également être complété)**
* **Tout autre information qui puisse être importante afin de déterminer l’éligibilité de l’institut dont la candidature est proposée**

**IV. Description des résultats du projet et des raisons qui expliquent pourquoi ils sont considérés uniques**

* **La situation, le problème et les lacunes critiques qui existaient avant l’approbation du projet et qui ont conduit à la demande d’assistance du Gouvernement au PCT**
* **La contribution à la résolution du problème/les solutions et les résultats pratiques apportés par le projet**
* **Les ressources allouées par le Gouvernement durant l’exécution du projet, autres que celles allouées par l’institut proposé pour le Prix, si pertinent**
* **Les activités de suivi mises en oeuvre par le Gouvernement en réponse aux recommandations formulées par le projet, autres que celles mise en place par l’institut proposé pour le Prix, si pertinent (Le Tableau 1 devra également être complété)**
* **Les effets catalytiques générés par les résultats du projet** (e.g. renforcement des activités du Gouvernement, formulation ou modification de politiques nationales, augmentation des ressources allouées au secteur/sous-secteur/programme, restructuration des institutions, expansion des résultats a travers des fonds du Gouvernement ou de donateurs, etc.) **(Le Tableau 1 devra également être complété)**
* **Durabilité et réplicabilité des résultats du projet**
* **Les ressources allouées par le Gouvernement afin d’assurer la durabilité des résultats du projet, autres que celles allouées par l’institut proposé pour le Prix, si pertinent (Le Tableau 1 devra également être complété)**
* **Comment le projet et les actions de suivi, ainsi que les effets catalytiques générés ont eu un impact sur:**

 **- La production/productivité dans les domaines agricole, des pêches et des forêts**

 **- Augmentation du revenu/amélioration des conditions de vie des petits producteurs et des populations rurales**

**V. En dehors de la FAO, quels sont les autres partenaires qui ont souligné les performances exceptionnelles du projet**

Département Fonctionnaire responsable Date

Technique FAO de la soumission finale

 de la candidature à l’équipe du PCT

**Table 1: Summary of project outputs, follow-up, sustainability and catalytic effects**

|  |
| --- |
| **OUTPUTS/RESULTS, as described in the original project document** |
| List of outputs/results | Was the output/result achieved (yes or no) and if not explain why  | Follow-up action taken to ensure sustainability of each output  | Institution responsible for this follow-up action and resources (human, physical and financial) provided | Catalytic effects generated  |
| Output 1: xxxxx |  |  |  |  |
| Output 2: xxxxx |  |  |  |  |
| .............. |  |  |  |  |
| .............. |  |  |  |  |
| **OUTPUTS/RESULTS achieved, which were not planned originally** |
| Output 1: xxxxx |  |  |  |  |
| Output 2: xxxxx |  |  |  |  |
| .............. |  |  |  |  |
| .............. |  |  |  |  |

**Critères d'éligibilité et de Sélection**

**PRIX ÉDOUARD** **SAOUMA 2018-2019**

1. À sa vingt-septième session, en novembre 1993, la Conférence de la FAO a décidé de créer un « Prix Édouard Saouma », décerné[[1]](#footnote-1) au début de chaque session ordinaire de la Conférence à un institut national ou régional ayant exécuté de façon particulièrement efficace un projet financé par le Programme de coopération technique (PCT).

Les candidatures au Prix Édouard Saouma pour l’exercice biennal 2018-2019 peuvent maintenant être présentées.

1. Le prix, et les conditions générales d’attribution se présentent comme suit:

 Nature du Prix

* un parchemin décrivant les réalisations de l’institut bénéficiaire et/ou une distinction
* une somme de 25 000 dollars.

 Admissibilité

Tout institut national ou régional ayant exécuté de façon **particulièrement efficace** un projet financé par le Programme de coopération technique de la FAO. Le Prix 2018-2019 prend en compte les projets exécutés au cours de l’exercice biennal précédant la Conférence et menés à bien avant le 31 Décembre 2017.

 Critères de sélection

Dans l’esprit de la Résolution 2/93 de la Conférence, le lauréat est un institut ayant mis en œuvre un projet financé par le PCT et ayant valeur de modèle et qui a, selon le cas:

1. permis une mobilisation rapide de ressources ou apporté une réponse efficace à des situations d’urgence et/ou;
2. permis de combler une lacune grave et répondu avec succès à des besoins imprévus d’assistance technique à court terme qui ne pouvaient être couverts par d’autres formes de soutien et/ou;
3. permis d’obtenir des résultats et des produits durables et a eu un effet multiplicateur (accroissement de la mobilisation de fonds d’investissement, suivi à grande échelle, changements politiques et institutionnels, etc.) et/ou;
4. contribué au renforcement des capacités du pays bénéficiaire, de manière que la lacune ou le problème qui se présentaient ne se reproduiront pas ou pourront être résolus de manière efficace au niveau national ou régional.

Une attention particulière est accordée à la nature des réalisations et à la question de savoir si elles sont durables et si elles peuvent être reproduite, et également aux effets catalyseurs obtenus en proportion des apports du Programme de Coopération technique.

1. Procédures et directives générales

 Les procédures et les directives générales à suivre sont les suivantes:

 Présentation des candidatures

Les propositions de candidatures présentées par des instituts nationaux ou régionaux doivent être adressées, au moyen du formulaire de candidature ci-joint, le **31 Septembre 2018** au plus tard, aux Représentants de la FAO (dans les pays où un représentant de la FAO est accrédité) ou aux Représentants régionaux et sous-régionaux de la FAO (dans les pays sans Représentant accrédité de la FAO), selon qu’il convient, pour être approuvées puis transmises au département technique de la FAO chargé du soutien technique au projet concerné. Les Représentants de la FAO dans les pays, les Représentants régionaux et sous-régionaux ou les Représentants résidents du PNUD, selon le cas, peuvent également présenter des propositions de candidature directement au département technique compétent.

Les propositions de candidature sont examinées par le Départements technique de la FAO compétent en vue de leur éventuelle transmission, le **28 Février 2019 au plus tard,** au service chargé d’assurer le Secrétariat du Prix, à l’adresse suivante: FAO-Awards@fao.org.

4. Département de la FAO chargé de l’exécution technique

Le service en charge de l'appui technique du projet devra examiner chaque candidature avant de la soumettre au Secrétariat du Prix de la FAO, cependant, le Département de la coopération technique (TC) fournira également un soutien au Secrétariat, en particulier en ce qui concerne la détermination de l'éligibilité de chaque candidature et le respect des critères PCT, tels que le suivi, la durabilité et les effets catalytiques.

5. Comité *ad hoc* de présélection – Prix Édouard Saouma

Un Comité de présélection présidé par le Directeur général adjoint (Opérations) et réunissant les Sous-Directeurs généraux de tous les Départements du Siège et au niveau régional, le Conseiller juridique et le Directeur du Bureau de la communication de l'Organisation, agissant en qualité de Secrétaire, examinera la liste des candidatures que lui soumettra le Secrétariat du Prix, et retiendra trois candidats. Le Président du Comité de présélection présentera la liste restreinte ainsi établie au Président du Comité de sélection.

6. Comité de sélection du Prix Édouard Saouma

Le Comité de sélection, placé sous la présidence du Directeur général et composé du Président indépendant du Conseil, du Président du Comité du programme et du Président du Comité financier, prendront la décision finale sur la base de la liste restreinte soumise par le Comité de pré-sélection interdépartemental.

7. Remise des Prix

Le Prix est décerné pour des projets menés à bien durant l’exercice biennal précédant celui en cours. Les Prix couronnant les réalisations de l’exercice biennal 2018-2019 seront remis par le Directeur général à un représentant de l’institut lauréat à l’occasion d’une cérémonie spéciale qui se tiendra d’ici le 31 décembre 2019.

Le représentant de l’institut lauréat sera invité à cette cérémonie à Rome, les frais de voyage et l’indemnité journalière de subsistance étant pris en charge par l’Organisation.

1. Résolution 2/93 [↑](#footnote-ref-1)